

Image not found or type unknown



## Panneau piscine obligation des mentions

Par **Libellule70**, le **01/05/2023 à 08:39**

Bonjour ,

Je souhaiterais s'avoir si pour de la construction d'une piscine en extension de maison ceci doit il etre precise sur le panneau dans la rubrique 'nature des travaux'.?

Dans l'attente d'une réponse je vous en remercie par avance

Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/05/2023 à 08:42**

Bonjour,

Toutes les formalités sur ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988>

Et si vous voulez garder la confidentialité de votre piscine, c'est raté, puisque le permis est consultable en mairie par tout citoyen.

Par **Libellule70**, le **01/05/2023 à 08:52**

Bonjour ,

Je vous remercie de votre réponse.

Par contre s'agissant d'une extension sur une maison de plus de 150m2 construite avec plan d'architecte, est-il nécessaire de faire appel à un architecte pour la piscine?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/05/2023** à **08:56**

Vous avez le permis ou pas ?

Par **Josh Randall**, le **08/06/2023** à **09:54**

Bonjour

Si le projet envisagé est seulement soumis à déclaration préalable, pas besoin d'architecte.